
Présidence : Serbie**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT
(1040^e séance plénière)**

1. Date : Mardi 17 février 2015

Ouverture : 15 h 05

Clôture : 17 h 15

2. Président : Ambassadeur V. Žugić

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue à la nouvelle Représentante permanente de l'Espagne auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadrice Maria Victoria González Román.

Le Président, la Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/195/15/Rev.1), les États-Unis d'Amérique (PC.DEL/196/15), le Canada (PC.DEL/193/15 OSCE+), la Turquie (PC.DEL/199/15 OSCE+), la Fédération de Russie (PC.DEL/202/15), la France, l'Ukraine, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et l'Allemagne ont présenté leurs condoléances au Danemark à la suite de l'attentat terroriste qui a été perpétré le 15 février 2015 à Copenhague. Le Danemark a remercié les délégations pour leurs expressions de condoléances.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Président

Point 1 de l'ordre du jour : EXPOSÉ DE L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA
MISSION SPÉCIALE D'OBSERVATION DE
L'OSCE EN UKRAINE

Examiné au titre du point 3 de l'ordre du jour

Point 2 de l'ordre du jour : POINT FAIT PAR LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE, L'AMBASSADRICE HEIDI TAGLIAVINI

Examiné au titre du point 3 de l'ordre du jour

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCLARATION DU DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, Représentante spéciale du Président en exercice, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, Ukraine (PC.DEL/197/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/194/15/Rev.1), Fédération de Russie (PC.DEL/203/15), Suisse (PC.DEL/201/15 OSCE+), Canada, Turquie (PC.DEL/198/15 OSCE+), États-Unis d'Amérique, Norvège (PC.DEL/200/15), Royaume-Uni, France, Allemagne, Président

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réunion du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération, prévue le 27 février 2015* : Allemagne, Président
- b) *Questions d'organisation* : États-Unis d'Amérique

4. Prochaine séance :

Jeudi 26 février 2015 à 10 heures, Neuer Saal